

Assistant/e socio-éducatif/-ve

Recommandations à l'attention des cantons sur la formation raccourcie

Contexte

SAVOIRSOCIAL recommande aux personnes avec formation préalable appropriée et/ou expérience professionnelle de faire une formation raccourcie. Elles constituent une importante source de personnel, susceptible de garantir un apport de personnel qualifié pour le domaine social, qui en a besoin. Dans la nouvelle Ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistant/e socio-éducatif/-ve CFC, la formation raccourcie n'est plus présente dans un article séparé¹.

La conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) a prié SAVOIRSOCIAL d'élaborer une recommandation pour des offres répondant aux besoins des adultes, en particulier en lien avec les conditions-cadre d'une formation initiale raccourcie (deux ans). La recommandation a été approuvée le *16 novembre 2020* par la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDQ ASE).

Arguments en faveur de la formation raccourcie standardisée

- Une formation raccourcie standardisée prend en compte les besoins des apprenti-e-s adultes.
- Elle comprend un programme de formation complet couvrant toutes les compétences opérationnelles, contrairement au cas de l'entrée directe en 2^e année d'apprentissage.
- Les cours dispensés dans les classes spéciales pour adultes peuvent être plus ciblés et mieux adaptés aux besoins que dans les classes ordinaires de la formation professionnelle initiale en trois ans.
- Par une formation raccourcie standardisée, les adultes se sentent interpellés/concernés et sont plus enclins à choisir un tel apprentissage que s'ils sont dans une classe avec une majorité de plus jeunes.
- Les personnes qui travaillent déjà qui ont déjà cumulé une certaine expérience professionnelle y compris dans le domaine social peuvent obtenir une qualification.
- L'expérience a montré qu'une formation raccourcie est plus adaptée pour de nombreux apprenti-e-s adultes que le parcours via l'art. 32, parce que l'apprentissage structuré à l'école, le soutien dans la pratique et les exercices lors des cours interentreprises (CI) sont plus appropriés.
- Les personnes en reconversion constituent une importante source de personnel pour le domaine social. Cela a été démontré dans le cadre de l'étude sur les carrières réalisée récemment. Au total, environ 10 % de l'ensemble des apprenti-e-s ASE passent par la voie de la formation raccourcie.
- L'expérience de vie individuelle d'une personne peut être professionnalisée par la formation, ce qui pour les entreprises signifie une amélioration de la qualité.



¹ La raison à cela est que la possibilité d'une formation raccourcie est déjà prévue dans la Loi sur la formation professionnelle (LFPr, art. 18) et dans l'Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr art. 8 al. 7).

Mesures de soutien de SAVOIRSOCIAL en faveur de la formation raccourcie standardisée

- Une notice relative à la formation raccourcie motive les entreprises à envisager et à demander de manière (plus) conséquente la possibilité de l'apprentissage raccourci pour apprenti-e-s adultes. De ce fait, le nombre d'apprenti-e-s adultes aura tendance à augmenter, ce qui poussera les cantons à être davantage disposés à proposer des formations raccourcies standardisées.
- La mise en œuvre par les cantons est soutenue par des programmes de formation spécifiques pour la formation raccourcie (école professionnelle et CI).
- Le tableau de coordination entre lieux de formation indique quelle compétence opérationnelle durant quelle année d'apprentissage est prévue.
- Le tableau des ressources apporte un soutien aux formateurs/-trices en entreprise et aux enseignant-e-s pour évaluer les ressources d'un/une apprenti-e adulte qui entre en formation raccourcie.

Recommandations concernant l'admission à la formation raccourcie standardisée

SAVOIRSOCIAL recommande un raccourcissement d'un tiers de la formation pour les personnes suivantes :

Qualification	Focus / orientation	Expérience professionnelle	Âge minimum	Formation Raccourcie assistant/ e socio-éducatif/ -ve CFC
sans diplôme du degré secondaire II		au moins 3 ans d'expérience professionnelle, dont au moins une année à un taux de travail de 60 % dans un cadre institutionnel dans le champ professionnel des ASE	20 ans*	
maturité gymnasiale (pas social, pédagogie, santé)		attestation d'expérience pratique dans un cadre institutionnel dans le champ professionnel des ASE pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %		
maturité professionnelle	social, pédagogie, santé	entrée directe 		
maturité professionnelle (pas pédagogie, travail social ou santé)		attestation d'expérience pratique dans un cadre institutionnel dans le champ professionnel des ASE pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %		
maturité spécialisée	pédagogie, travail social ou santé	entrée directe 		
maturité spécialisée		attestation d'expérience pratique dans un cadre institutionnel dans le champ professionnel des ASE pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %		
Certificat fédéral de capacité CFC		attestation d'expérience pratique dans un cadre institutionnel dans le champ professionnel des ASE pour un équivalent d'au moins une année à un taux de travail de 60 %		

* L'objectif de SAVOIRSOCIAL est de faire en sorte que les stages indépendants avant l'apprentissage ne soient plus proposés. Dans ces conditions, les stages effectués par des personnes adolescentes / jeunes ne doivent pas être comptés comme expérience professionnelle. > voir site [Internet de SAVOIRSOCIAL](#)